

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 10 mars 2018, à 9 h 00 au Centre communautaire, 6203 chemin de l'Île

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, André-Pierre Contandriopoulos et Léonce Tremblay et formant quorum sous la présidence de Mme Louise Newbury, mairesse.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

Est absent M. Carol Caron qui a motivé son absence.

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 07.

2. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents. Le quorum est atteint. M. Carol Caron a motivé son absence.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 18.03.10.01

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte l'ordre du jour.

Amendement:

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil ajoute les points suivant à l'ordre du jour:

12.2 - Comité de la bibliothèque

12.3 - Société Inter-Rives

12.4 - Société du Parc Kiskotuk

Adoptée à l'unanimité

Vote sur la proposition amendée

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 février 2018

Les membres ont reçu le procès-verbal.

Résolution numéro 18.03.10.02

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu; Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 10 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- Le certificat de réception provisoire du Quai-d'en-Haut a été transmis à l'entreprise Lafontaine-Leclerc accompagné d'une liste préliminaire de déficiences, le 27 février ;
- Une demande a été faite à CIMA+, le 27 février, pour effectuer une vérification de la conformité des travaux au Quai-d'en-Haut. L'entreprise a signifié que cela ne pouvait pas être possible en raison du code d'éthique puisqu'elle n'a pas fait la surveillance de chantier ;
- La firme d'architectes Goulet et Lebel a été informé des décisions prises par le conseil concernant leurs soumissions pour les projets de l'École Michaud et du centre communautaire, le 1^{er} mars ;
- La promulgation des règlements numéro 167 et 168 concernant le code d'éthique des élus et les modifications au code d'éthique des employés a été faite le 16 février par avis public ;
- Les documents relatifs à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus ont été transmis au MAMOT le 2 mars ;
- La résolution du conseil sur les demandes de M. Bruno Chouinard concernant l'acquisition du lot du Parc du Portage a été transmise à la notaire et à M. Chouinard. L'audience qui devait avoir lieu de 12 février a été remise au 12 mars pour permettre la signature d'un affidavit par M. Chouinard et la Municipalité pour confirmer l'acceptation de la résolution du conseil par M. Chouinard. L'original de la certification de la résolution a été transmise à la notaire le 26 février ;
- La résolution du conseil par laquelle la Municipalité adopte le schéma de couverture de risque de la MRC a été transmise à la MRC le 15 février ;
- La résolution d'adoption des dépenses réalisées dans le cadre du programme PAARRM a été transmise au ministère des Transports du Québec (MTQ) le 15 février;
- Un conteneur à déchets a été commandé auprès des Services sanitaires Deschênes le 26 février et installé le 27 février ;
- La demande d'aide financière auprès du programme d'initiatives culturelles de la MRC a été déposée le 16 février par Louise Newbury ;
- Le Comité consultatif d'urbanisme a été informé du mandat que lui a donné le conseil concernant le projet de Mme Hélène Dionne et le camping d'hospitalité, le 27 février ;
- La résolution du conseil acceptant l'entente de service avec la Corporation des Maisons du Phare a été transmise à la Corporation le 1^{er} mars ;
- Les fournisseurs ont été payés.

6. Rapport de la Mairesse

Bonjour à tous,

Nous avons eu la chance de profiter d'un pont de glace durant 7 semaines. L'hélicoptère a maintenant repris le service.

Dans le courant du mois, nous avons finalisé et déposé les deux demandes d'aide financière. Une pour l'achat d'une scène amovible, pour le centre communautaire, et une autre pour l'achat d'une table de tennis sur table et d'un jeu de pichenotte.

Une rencontre a eu lieu avec les intervenants en inspection et urbanisme de la MRC et le président du CCU et moi-même pour discuter de certains dossiers.

Des démarches ont été entreprises pour obtenir une offre de service pour la préparation des documents d'appel d'offres pour les travaux de réfection du phare. Le premier architecte sollicité s'est désisté considérant les difficultés techniques liées à ces travaux.

Nous avons assisté, hier, à une rencontre avec M. Bernard Généreux, député fédéral. Nous avons abordé les dossiers de l'ensablement de la marina et du maintien du sentier de motoneiges Les Verlois qui passe sur les battures de la réserve nationale de la faune de la Baie de l'Isle-Verte. Pour la marina, c'est un premier contact et une nouvelle rencontre sera planifiée vers le mois d'avril. La marina du Gros Cap devra se nommer un représentant officiel pour les représenter lors des prochaines rencontres.

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

8. Première période de questions

8.1 Réponse aux questions de la séance précédente

Toutes les questions ont été répondues lors de la séance.

8.2 Questions et interventions

Trois personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

Q.- Dans le cadre de l'aménagement de la salle communautaire, beaucoup d'éléments sont pour la bibliothèque. Quel est le plan de l'utilisation et l'aménagement de la salle ?

R.- Le plan d'aménagement de la salle a été produit et déposé lors de la séance du 13 janvier. Ce fut la journée où il y avait une panne d'électricité et il y a eu peu de

personne. L'aménagement de la scène est en panneaux de 4 x 8 qui se défont bien et seront rangés au sous-sol. Un petit rangement a été fait au sous-sol afin de rationaliser l'espace.

9. Affaires en cours

9.1 État des projets d'immobilisation

9.1.1 Projet Quai-d'en-Haut

9.1.1.1 Avenants au marché

.1 Avenant no 10 - Supplément pour l'ajout d'une dalle de ciment sur sol pour la rampe de mise à l'eau

Résolution numéro 18.03.10.03

CONSIDÉRANT la nécessité de l'ajout d'une dalle sur sol pour la rampe de mise à l'eau ;
CONSIDÉRANT la recommandation positive du responsable de chantier pour la réalisation des travaux ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte la modification de chantier faisant l'objet de l'avenant numéro 10 au montant de 1 184,70 \$ présenté par l'entreprise Lafontaine Leclerc.

Adoptée à l'unanimité

.2 Avenant no 11 - Remplacement de l'entrepreneur pour le coffrage

Résolution numéro 18.03.10.04

CONSIDÉRANT que le chantier du quai d'en-Haut a été retardé d'un an à cause du retard dans l'émission du certificat d'autorisation du MDDELCC;
CONSIDÉRANT le désistement du sous-traitant devant faire les travaux de coffrage en raison du retard pour entreprendre le projet;
CONSIDÉRANT le coût des travaux effectués par l'entrepreneur de remplacement;
CONSIDÉRANT la recommandation positive du responsable de chantier pour la réalisation des travaux ;
CONSIDÉRANT les crédits accordés par l'entrepreneur Lafontaine Leclerc ;

Il est **proposé par Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte la modification de chantier faisant l'objet de l'avenant numéro 11 pour les travaux de coffrage effectués au Quai-d'en-Haut au montant de 45 296,23 \$ présenté par l'entreprise Lafontaine Leclerc.

Adoptée à l'unanimité

.3 Avenant no 12 - Supplément pour la coupe de pièces de bois due à la pente du cap

Résolution numéro 18.03.10.05

CONSIDÉRANT des conditions de chantier non prévues aux plans ;

CONSIDÉRANT QU'il n'était pas prévu dans les plans et devis la configuration de la pente rocheuse adjacente au quai ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a dû procéder à la coupe de nombreuses pièces de bois, ce qui a prolongé la durée des travaux d'installation des pièces de bois;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du responsable de chantier pour la réalisation des travaux ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de discuter avec l'entrepreneur certains frais de surveillance et d'utilisation d'équipement ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay,

- Que le conseil adopte le supplément pour la coupe de pièces de bois faisant l'objet de l'avenant no 12;

- Que le conseil mandate la mairesse et le directeur général pour discuter avec l'entrepreneur sur certains frais de surveillance et d'utilisation d'équipement au soutien de leur réclamations ;

- Que à la suite aux discussions avec l'entreprise Lafontaine Leclerc, le coût de l'avenant ne pourra être supérieur au montant soumis par l'entreprise soit 15 745,30 \$

Adoptée à l'unanimité

.4 Avenant no 13 - Crédit pour le non déchiquetage du bois

Résolution numéro 18.03.10.06

CONSIDÉRANT QUE les analyses réalisées sur le bois ont démontré qu'il y avait des traces de produits de préservation sur certaines pièces de bois ;

CONSIDÉRANT QUE le bois ne sera pas déchiqueté comme cela avait été prévu au devis des travaux ;

CONSIDÉRANT le montant de crédit soumis par l'entrepreneur ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de discuter avec l'entrepreneur l'estimation des coûts qu'il relie au travail de déchiquetage du bois ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos,

- Que le conseil adopte la base de crédit accordé par l'entrepreneur faisant l'objet de l'avenant no 13;

- Que le conseil mandate la mairesse et le directeur général pour discuter avec l'entrepreneur de l'estimation du travail nécessaire au déchiquetage du bois et au nettoyage du terrain qui n'apparaît pas dans le calcul du crédit ;

- Que à la suite aux discussions avec l'entreprise Lafontaine Leclerc, le crédit pour l'avenant serra d'au moins 3 700,93 \$

Adoptée à l'unanimité

.5 Certificat de paiement no 8

Résolution numéro 18.03.10.07

CONSIDÉRANT le certificat de réception provisoire des travaux a été émis ;
CONSIDÉRANT les avenants au marché adoptés ;

Il est **proposé M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos,
Que le conseil adopte le certificat de paiement numéro 8 et paie à Lafontaine Leclerc la somme de 13 082,61 \$;
Que le certificat de paiement soit réajusté à la suite des discussions avec l'entrepreneur sur les avenants numéro12 et numéro 13

Adoptée à l'unanimité

9.1.1.2 Soumission de Conteneurs KRT pour la réception du bois contaminé

Résolution numéro 18.03.10.08

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Conteneurs KRT pour la réception du bois contaminé ;
CONSIDÉRANT les dispositions concernant l'octroi de contrat de gré à gré ;
CONSIDÉRANT QU'il n'y a que deux endroits dans la région pour recevoir des matériaux contaminés ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil accepte l'offre de Conteneurs KRT au coût de 89 \$ la tonne plus taxes et que le déchargement soit fait avec une remorque dompeur.

Adoptée à l'unanimité

9.1.2 Station du Phare

9.1.2.1 Réparations du Phare

Résolution numéro 18.03.10.09

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la firme ARDAM architecture pour les travaux d'architecture pour la réparation du Phare;
CONSIDÉRANT les dispositions concernant l'octroi de contrat de gré à gré ;
CONSIDÉRANT que les travaux se feront sur une période de trois ans ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte la soumission déposée par la firme ARDAM architecture au montant forfaitaire de 25 725,66 \$ (taxes incluses) pour les travaux de plans et devis et des frais de déplacement et de transport au coût de 678,35 \$ par visite (taxes incluses), pour un maximum de 5 visites.

Adoptée à l'unanimité

9.1.3 Centre communautaire de l'Île

9.1.3.1 Mobilier pour la bibliothèque

Résolution numéro 18.03.10.10

CONSIDÉRANT la soumission reçue de M. Gilles Guay pour divers mobiliers pour la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT les dispositions concernant l'octroi de contrat de gré à gré ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte la soumission déposée par M. Gilles Guay au montant de 1 784 \$ pour la fabrication de 2 étagères additionnelles et le recouvrement du poste de réception.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Demande introductive d'instance en acquisition du droit de propriété d'un immeuble par prescription, lot 5 351 024.

Le 12 février dernier, la juge a pris connaissance de la résolution adoptée par le conseil et du courrier de M. Chouinard. Mme la juge nous exige maintenant un affidavit formel signé par M. Chouinard et de Mme Lapierre venant dire qu'ils ne s'opposent plus au dossier de la Municipalité. La notaire a posté lesdits affidavits aux deux copropriétaires avec la procédure à suivre. Ces affidavits devront être retournés à la notaire avant le 12 mars prochain puisque notre dossier bénéficie d'un report jusqu'à cette date et que les originaux de ces affidavits devront être déposés au dossier dans les jours précédents.

9.3 Politique familiale et des aînés

9.3.1 Paiement 2^e versement à Mme Anaïs Giroux-Bertrand

Résolution numéro 18.03.10.11

CONSIDÉRANT QUE le travail demandé à Mme Anaïs Giroux-Bertrand est complété ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que la Municipalité paie à Mme Anaïs Giroux-Bertrand le deuxième versement prévu à son contrat, soit la somme de 1 660 \$.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2 Embauche d'une personne pour faire la rédaction du document de politique familiale intergénérationnelle et d'une personne pour faire la mise en page pour impression du document.

Résolution numéro 18.03.10.12

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil retienne les services de Mme Danielle Pitre pour faire la synthèse de la politique intergénérationnelle (politique familiale et politique MADA), en collaboration avec les membres de la Commission consultative des familles et des aînés, et les services de Mme Michelle Dionne pour faire la mise en page finale du document en vue de son impression au montant de 500 \$ chacune.

Adoptée à l'unanimité

9.4 Signalisation touristique sur l'autoroute 20

Le projet suit son cours. Un nouveau plan de financement a été réalisé à la suite du retrait de la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix et de la contribution financière maximale de la Municipalité. La MRC de Rivière-du-Loup contribuera pour un montant de 10 000 \$ par l'entremise du Fonds de soutien à la ruralité. Une demande d'aide financière de 10 000 \$ a été adressée au fonds éolien de la MRC.

10. Affaires nouvelles

10.1 Demande de soutien financier dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour 2018

Résolution numéro 18.03.10.13

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer le réseau routier ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que la Municipalité présente une demande de subvention auprès de Monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, au montant de 12 000 \$ dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier pour les travaux prioritaires suivants :

1- Rehaussement et rehaussement du chemin devant le 7708, chemin de l'Île

Il y a quelques années cet endroit avait été baissé afin de faciliter l'usage d'une côte abrupte pour accéder à des résidences. Cette intervention a fait en sorte qu'actuellement le chemin, à cet endroit, est en déclinaison vers le sud. Ce qui rend cette section dangereuse en été et en hiver. Il faudra donc baisser le côté nord de la section ou hausser le côté sud à cet endroit afin de rendre le chemin égal.

2- Remplacement de ponceaux brisés et creusage de fossés

À plusieurs endroits des ponceaux en ciment sont cassés ou d'autres en acier ont été brisés par le passage de la niveleuse. Ils seront à remplacer. Des sections de fossés devront être creusées plus profondément afin de mieux canaliser l'eau de pluie vers les ponceaux.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Dépôt des rapports financiers des candidats et candidates aux élections de novembre 2017

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir reçu les rapports financiers des candidats et des candidates aux élections du 5 novembre 2017 aux dates suivantes :

- Léopold Fraser, mairie	16 novembre 2017
- Louise Newbury, mairie	21 novembre 2017
- Charles Méthé, conseiller no 1	8 décembre 2017
- Bruno Vincent, conseiller no 1	21 novembre 2017
- André-Pierre Contandriopoulos, conseiller no 2	13 novembre 2017
- Claire Marien, conseillère no 2	31 décembre 2017
- Nicole Picard, conseillère no 3	9 novembre 2017
- Léonce Tremblay, conseiller no 3	22 novembre 2017
- Carol Caron, conseiller no 4	15 décembre 2017

Et je les dépose officiellement au conseil.

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

10.3 Vente pour non-paiement de taxes

Résolution numéro 18.03.10.14

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1022 du code municipal le secrétaire-trésorier doit dresser la liste des taxes dues à la municipalité au cours du mois de février ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1022 du code municipal, le conseil doit adopter une résolution pour approuver la liste et peut ordonner la vente de ces immeubles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1024 du code municipal, la Municipalité doit transmettre à la MRC l'état des taxes municipales dues avant le 31 mars;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte la liste des taxes dues à la Municipalité et ordonne la vente des immeubles dont les taxes sont dues depuis deux ans.

Adoptée à l'unanimité

10.4 Sortie des congélateurs appartenant à M. Pierre-Henry Fontaine

Résolution numéro 18.03.10.15

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la CPICIV et M. Pierre-Henry Fontaine pour sortir les congélateurs se trouvant sur le terrain de Mme Martine Vally au 3404, chemin de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre et le volume du matériel à sortir, la réalisation de ce travail se fera en dehors des journées de collecte des grosses vidanges ;

CONSIDÉRANT QUE la préparation des objets à sortir sont sous la responsabilité de M. Fontaine ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil autorise que le transport des congélateurs de M. Pierre-Henry Fontaine vers un site approprié soit fait par l'employé municipal en dehors des jours prévus pour la collecte des grosses vidanges et que l'employé municipal soit autorisé à prendre les congélateurs sur le terrain de Mme Vally. Le volume du matériel évacué sera chargé aux coûts des grosses vidanges.

Adoptée à l'unanimité

Il sera fait part à M. Fontaine et à la CPICIV que ces travaux devront être coordonnés avec la Municipalité, à l'avance, afin de tenir compte de la charge de travail de l'employé municipal, en début de saison.

10.5 Participation du Directeur général au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Résolution numéro 18.03.10.16

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) fait place à une importante partie de formations légales et administratives et d'information sur les divers aspects qui touchent la vie municipale ;

CONSIDÉRANT les dispositions du contrat de travail du directeur général concernant le développement, la formation et le perfectionnement de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association accorde un rabais de 51 \$ pour une inscription faite avant le 15 mai ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyée par M. André-Pierre Contandriopoulos,

Que le conseil autorise, monsieur Denis Cusson, directeur général et secrétaire trésorier, à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) les 13, 14 et 15 juin à Québec ;

Que la Municipalité défraie les coûts d'inscription au montant de 602,47 \$ incluant les taxes, et les frais de déplacement et de séjour selon la politique de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.6 Demande d'appui moral concernant le projet d'aménagement d'une station récréotouristique et d'un camping à la plage de Pohénégamook

Résolution numéro 18.03.10.17

CONSIDÉRANT les priorités d'action identifiées dans la Stratégie de développement de l'offre touristique au Bas-St-Laurent 2014-2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il est stipulé dans ce plan que pour atteindre la vision et le positionnement touristique dans la région, Tourisme Bas St-Laurent veut favoriser l'augmentation des investissements publics et privés dans le développement de l'offre touristique régionale; de créer un réseau d'attrait et de produits significatifs par le développement d'un produit intégré, et, développer nos secteurs prioritaires à fort potentiel; (Orientation 6.2. -10-12-13)

CONSIDÉRANT QUE LE tourisme nautique, le tourisme d'aventure et le tourisme nature sont des produits touristiques priorités dans la stratégie touristique de la région Bas St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Bas-St-Laurent a priorisé des actions concrètes et projets prioritaires à son Plan stratégique soient de favoriser la structuration du produit nautique autour des Lacs Témiscouata et Pohénégamook, de soutenir le développement de l'offre de services canot/kayak sur les plans d'eau et de seconder le développement du projet d'amélioration des infrastructures à la plage de Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT QUE le Lac Pohénégamook est identifié comme un **produit d'appel** dans un secteur touristique prioritaire au BSL « tourisme de nature et de plein air »

CONSIDÉRANT l'expérience, l'expertise et la notoriété de Pohénégamook Santé Plein-Air 2.0 dans le développement touristique régional, son apport au développement touristique québécois et son implication dans ce projet majeur ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement récréotouristique présenté par le Centre touristique Tête-du-Lac-Pohénégamook Inc. **s'inscrit intégralement** dans la stratégie de développement de l'offre touristique 2014-2020 du BSL ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prévoit la diversification de l'offre d'activités à la plage municipale et le développement d'une offre d'hébergement de type camping ;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la mise en valeur de cette plage reconnue dans le cadre du palmarès « top 10 » comme l'une des dix plus belles plages du Québec par l'installation du plus grand jeu nautique au Canada ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est issu de la volonté du milieu depuis de nombreuses années et suscite un vif intérêt autant au niveau local que régional;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prévoit la création de 10 emplois saisonniers et de 3 emplois permanents dès 2018 en plus de favoriser la consolidation de 101 emplois directs existants;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de consolider également plusieurs attraits récréotouristiques en périphérie, entre autres le Golf du Transcontinental, la Route des Frontières);

CONSIDÉRANT QUE ce projet est une belle opportunité pour le Témiscouata de bonifier son offre touristique afin d'en assurer le plus de retombées possibles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera directement à l'atteinte des objectifs régionaux et provinciaux en matière de développement de l'industrie touristique;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs dans la MRC de Rivière-du-Loup appuie le projet récréotouristique du CENTRE TOURISTIQUE TÊTE-DU-LAC POHÉNÉGAMOOK INC. auprès des instances gouvernementales comme projet structurant pour toute la région du KRTB et du Bas St-Laurent.

10.7 Frais de transport

Le sujet est reporté.

10.8 Dépôt de la demande d'aide financière à Kino-Québec

Une demande de soutien financier a été adressée à Kino-Québec pour l'acquisition d'équipement de loisirs soit une table de tennis sur table avec un ensemble de palettes et de balles et un jeu de pichenottes avec un ensemble de pichenottes supplémentaires. Le coût des équipements est de 501,69 \$ après récupération des taxes. La subvention serait de 250,85 \$.

10.9 Journée nationale de la santé et de la condition physique

Résolution numéro 18.03.10.18

ATTENDU QUE

Le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l'activité physique et les encourager à augmenter leur niveau d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;

- il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer la santé des Canadiens et d'alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadiens;
- beaucoup d'administrations locales disposent d'installations publiques pour favoriser la santé et la bonne condition physique de leurs citoyens;

- le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales à faciliter la participation des Canadiens aux activités physiques saines;
- le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des Canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique, et à organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;
- les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique;
- la Semaine canadienne de l'environnement est observée partout au pays au début de juin et que la marche et la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique;
- la proclamation du premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

À CES CAUSES,

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil proclame le premier samedi de juin Journée nationale de la santé et de la condition physique dans notre municipalité et qu'une demande soit adressée au comité de santé d'organiser conjointement avec la Municipalité des activités de promotion et d'activités physiques lors de cette journée.

Adoptée à l'unanimité

11. Urbanisme

11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme – Louise Newbury

11.1.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 janvier 2018

Résolution numéro 18.03.10.19

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte le procès-verbal du CCU de la réunion du 3 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

11.2 Appel de candidatures pour quatre postes au CCU

Le directeur général fait rapport que les mandats de M. Gilbert Delage, Mme Michèle Giresse, Mme Claire Marien et Mme Gail Richardson (terminant le mandat de M. Jean-Claude Tardif).

Résolution numéro 18.03.10.20

CONSIDÉRANT QUE les mandats de quatre membres du CCU sont arrivés à leur terme;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé,
Que la Municipalité fasse un appel de candidatures comme membre du CCU pour combler les quatre postes venus à échéance;
Que l'échéance du mandat soit avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

11.2 Demandes de permis

11.2.1 Demande de M. Jean-Eudes Fraser pour la construction d'un bâtiment au 4301, chemin de l'Île

Résolution numéro 18.03.10.21

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiment a reçu une demande de permis (no 2018-001) datée du 13 janvier 2018 de M. Jean-Eudes Fraser pour la construction d'un bâtiment accessoire aux activités situées au 4301, chemin de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être soumise au règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU ;

CONSIDÉRANT que le terrain bénéficie d'un droit acquis en ce qui concerne ses dimensions;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte la demande de permis de M. Jean-Eudes Fraser pour la construction d'un bâtiment accessoire aux activités situées au 4301, chemin de l'Île, le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11.2.2 Demande de M. Bruno Fortin pour le changement de fenêtres au bâtiment principal et la construction d'un appentis au bâtiment secondaire no 1 au 3701, chemin de l'Île

Résolution numéro 18.03.10.22

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiment a reçu une demande de permis (no 2018-002) datée du 14 janvier 2018 de M. Bruno Fortin pour le changement de fenêtres au bâtiment principal et la construction d'un appentis au bâtiment secondaire 1 situés au 3701, chemin de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être soumise au règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte la demande de permis de M. Bruno Fortin pour le changement de fenêtres au bâtiment principal et la construction d'un appentis au bâtiment secondaire 1 situés au 3701, chemin de l'Île, le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11.2.3 Demande de permis de M. Alex Fraser pour la construction d'un bâtiment principal au 4801, chemin de l'Île

Résolution numéro 18.03.10.23

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiment a reçu une demande de permis (no 2018-003) datée du 5 février 2018 de M. Alex Fraser pour la construction d'un bâtiment principal au 4801, chemin de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être soumise au règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le traitement de la demande n'est pas finalisé;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil reporte l'analyse de la demande de permis de M. Alex Fraser pour la construction d'un bâtiment principal au 4801, chemin de l'Île à la séance du mois d'avril.

Adoptée à l'unanimité

11.2.4 Demande de permis de Mme Amélie Delage pour la construction d'un bâtiment principal au 2002, chemin de l'Île

Résolution numéro 18.03.10.24

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiment a reçu une demande de permis (no 2018-007) datée du 18 février 2017 de Mme Amélie Delage pour la construction d'un bâtiment principal situé au 2002, chemin de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être soumise au règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte la demande de permis de Mme Amélie Delage pour la construction d'un bâtiment principal situé au 2002, chemin de l'Île, le tout sous réserve de la

conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

12. Rapport des comités (représentants municipaux)

12.1 Comité de santé - André-Pierre Contandriopoulos

La première assemblée générale annuelle du Comité de santé a eu lieu le 9 février. Le conseil d'administration est composé de 3 personnes venant de la population (Mme Brigitte Émond, M. Léopold Fraser et Mme Noëlle Sorin), 1 personne représente les premiers répondants (M. Bruno Paradis), 1 personne représente la Municipalité (M. André-Pierre Contandriopoulos) et deux personnes proviennent du réseau de la santé sans droit de vote, soit l'infirmière (Mme Judith Dumais ou Mme Jocelyne Ouellet) et la responsable des services au CISSS (Mme Nancy Lachance). Lors de la première réunion du conseil d'administration, les membres ont nommé les officiers de l'organisme : Mme Brigitte Émond, présidente, M. Léopold Fraser, vice-président, et Mme Noëlle Sorin, secrétaire-trésorière.

12.2 Comité de bibliothèque - Léonce Tremblay

12.2.1 Rapport du représentant

Tenu d'activités durant la semaine de relâche du 5 au 8 mars. L'atelier de slam, le 8 mars à l'occasion de la Journée internationale des femmes, fut un succès de participation. Remerciement à Mme Véronique Bachand pour l'organisation de l'atelier. Les activités de mars sont donc terminées.

L'organisation de l'activité « Le temps d'un livre » va bien. Le 21 avril, il y aura une activité de poésie sur le thème du potager.

12.2.2 Ouverture d'un compte

Résolution numéro 18.03.10.25

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil mandate le directeur général pour ouvrir un compte de caisse au nom du comité de bibliothèque, que ce compte soit à deux signataires et de nommer Mme Lyne Boyer, responsable de la bibliothèque et M. Léonce Tremblay, représentant de la municipalité, signataires du compte.

Adoptée à l'unanimité

12.3 Société Inter-Rives – Charles Méthé

La Société inter-rives procède actuellement à une révision de la carte de l'île se trouvant dans l'horaire du traversier et dans les billetteries. Cette nouvelle carte pourra être utilisée par la Corporation de développement et de gestion touristique.

12.4 Société du parc Kiskotuk - Charles Méthé

Une rencontre a eu lieu le 9 mars. La Société du parc Kiskotuk souhaite faire la présentation de leurs actions sur l'Île : circuits découvertes, signalisation, hébergement de formule camping, animation, accueil, etc.

13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

14. Trésorerie

14.1 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 18.03.10.26

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par **M. André-Pierre Contandriopoulos**, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 53 239,17 \$ tels que présentés. Les salaires représentent 9 309,55 \$ du montant total.

Adoptée à l'unanimité

14. Deuxième période de questions

Trois personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

Q.- Concernant la demande de permis de M. Alex Fraser, suite aux modifications qui sont demandées, faudra-t-il que la demande retourne au CCU ? Qu'elle est la date de la prochaine réunion ? Y aura-t-il alors adoption à la prochaine séance du conseil ?

R.- La demande devra être étudié à nouveau par le CCU et présentée à la prochaine séance du conseil. Il y a beaucoup d'échanges actuellement avec le propriétaire qui permettront d'accepter la demande. Il faut améliorer le processus de traitement des demandes et d'échanges avec les propriétaires afin d'éviter les retards.

Q.- Pour la révision de la carte de la SIR, il faut s'assurer que la personne connaisse bien l'île pour localiser les sites, les commerces, aux bonnes places.

R.- La révision de la carte de l'horaire devrait pouvoir servir pour la Corporation de développement et de gestion touristique.

Q.- Une subvention a été accordée à la Corporation de la Culture et des Loisirs lors de la dernière séance du conseil, il y a un appel de recrutement pour l'organisation d'activités pour l'été, dans la politique familiale et MADA il y a une préoccupation pour la tenue d'activités durant toute l'année. Inquiétude sur l'utilisation de la subvention et les objectifs de la politique familiale intergénérationnelle.

R.- Le comité bibliothèque a une aide financière pour l'animation à l'année et joint au Comité de loisir ça permet d'avoir des activités à l'année. Cette année il y a un consortium des deux comités pour se mettre ensemble pour réaliser les activités toute

l'année. Cette semaine il y a eu des activités de loisir pour les enfants au sous-sol du Centre communautaire.

C.- L'atelier du slam n'a jamais été présenté comme étant une activité dans le cadre de la Journée internationale des femmes.

R.- C'est vrai, cela n'a pas été annoncé.

C.- Rappel sur la création et le mandat de la Commission consultative des familles et des aînés face à la politique familiale intergénérationnelle de la Municipalité. Les membres de la CCFA ne voulaient pas faire de travail de rédaction.

R.- Une rencontre de la Commission devrait être plus facile parce que les membres sont sur place.

15. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 18.03.10.27

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 11 h 30.

Louise Newbury, mairesse

Denis Cusson, directeur général

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.